



VILLE DE

**Ploufragan**

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 022-262200793-20250225-DB2025\_06-DE

Mis en ligne le 04/03/2025

## Conseil d'Administration du 25 février 2025

CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février, à dix-sept heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Rémy MOULIN, Président du CCAS.

**Etaient présents** : M.MOULIN - M.BEUZIT - Mme BOULIN - Mme CORNEC - M.SALMON - Mme PASCO - Mme FLOC'H - M. DUBRUNFAUT - Mme PESTEL - M.COSSON - M.CAOUS

**Etaient absents excusés** : Mme BARTEAU - Mme EL AMAOUI - Mme REY - Mme ORAIN-GROVALET (pouvoir Mme BOULIN) - Mme GALLERNE (pouvoir M.DUBRUNFAUT) - M.TANGUY (pouvoir Mme CORNEC)

**Participaient également à la réunion** : Jérôme TRETON - Valérie DESMOULINS -

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

### DB2025/06 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CCAS - 2025

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale, a introduit diverses mesures dans un contexte de transparence financière des collectivités locales.

L'article 11 impose la tenue d'un débat au conseil d'administration du C.C.A.S. sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant son examen, pour les communes de plus de 3 500 habitants.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Vous trouverez en annexe le rapport d'orientation budgétaire qui sert à l'introduction à ce débat.

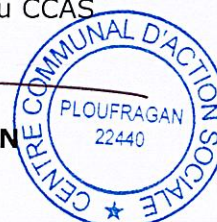
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- **de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire** du CCAS sur la base du rapport sur les orientations budgétaires présenté par M. le Président du CCAS.
- **d'adopter le rapport d'orientation budgétaire** du budget CCAS tel que présenté en annexe.

**Ploufragan, le 26 février 2025**

Le Président du CCAS

**Rémy MOULIN**



Centre Communal d'Action Sociale